



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL DU **RÉGIME DE PENSION** DE LA BANQUE DU CANADA

2020



Mai 2021
banqueducanada.ca

Le *Rapport annuel du Régime de pension* peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-2474 (Internet)

© Banque du Canada 2021

Table des matières

Votre régime en un coup d'œil	1
Message du président	2
Gouvernance du Régime de pension	4
Actif du Fonds et stratégie de placement	6
Évaluation actuarielle.....	9
Administration des pensions	10
Définitions de certains termes courants du domaine des pensions	11
Renseignements additionnels.....	13



VOTRE RÉGIME EN UN COUP D'ŒIL*

2020



Prestations de retraite
versées à même le
Fonds : **55,4 M\$**



4 037
participants



Valeur de l'actif
du Fonds :
2 070 M\$

9 %

Rendement du
Fonds (déduction
faite des frais)

475 M\$

Excédent selon
l'approche de continuité
d'exploitation

132 %

Ratio de capitalisation
selon l'approche
de continuité
d'exploitation

123 M\$

Déficit selon l'approche
de solvabilité

94 %

Ratio selon l'approche
de solvabilité



Message du président

C'est avec plaisir que je présente ce rapport sur le rendement du Régime de pension de la Banque pour 2020.

Situation du Régime

L'année dernière a été particulièrement éprouvante pour les investisseurs. Pendant les premiers mois de la pandémie, les prix des actifs ont chuté brutalement et rapidement, avant de remonter fortement en fin d'année. Les marchés boursiers ont terminé l'année sur une note positive. Qui plus est, les taux d'intérêt du marché ont fortement baissé, en raison des solides rendements des titres à revenu fixe. Dans ce contexte, le Fonds de pension en fiducie de la Banque a dégagé un rendement de 9,0 % en 2020.

Le rendement réalisé est inférieur au rendement de 11,1 % enregistré par le portefeuille de référence, principalement en raison de la stratégie de placement de nos gestionnaires des portefeuilles de titres étrangers et d'actions de sociétés canadiennes à faible capitalisation. La stratégie du portefeuille de titres étrangers est axée en partie sur des placements dans des sociétés sous-évaluées dont la valeur devrait croître. Or, ces entreprises n'ont pas affiché de bons résultats en 2020. Le portefeuille d'actions de sociétés canadiennes à faible capitalisation n'a pas non plus répondu aux attentes, et ce, pour deux raisons : tout d'abord, il est faiblement exposé au secteur des matériaux, lequel a produit un rendement nettement supérieur aux autres secteurs en 2020; ensuite, ses placements visent davantage des sociétés de grande qualité et moins spéculatives, qui n'ont pas rebondi aussi vigoureusement durant les derniers mois de l'année.

À la fin de 2020, le Régime affichait un excédent de 475 millions de dollars, selon l'approche de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en partant du principe qu'il durera indéfiniment). Cela est comparable à l'excédent de 480 millions de dollars observé à la fin de 2019.

Selon l'approche de solvabilité (dont le calcul est fondé sur l'hypothèse que le Régime prend fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un déficit de 123 millions de dollars à la fin de 2020, contre un excédent de 122 millions de dollars à la fin de 2019.

La baisse de ces deux ratios – le ratio de capitalisation et le ratio de solvabilité –, enregistrée en dépit des bons rendements produits par les placements, est attribuable aux taux moins élevés utilisés pour actualiser les obligations futures du Régime (celles-ci reflètent la baisse des rendements obligataires due à la pandémie). La Banque va continuer de surveiller la situation de solvabilité du Régime, qui devrait s'améliorer à mesure que l'économie se redresse.

La situation du Régime demeure solide

Nous estimons que le ratio de capitalisation du Régime s'est maintenu à 132 % selon l'approche de continuité d'exploitation au 31 mars 2021. Selon les estimations, le ratio de solvabilité aurait quant à lui augmenté pour s'établir à 100 %.

La valeur des actifs du Régime a légèrement baissé au premier trimestre de 2021 (le taux de rendement était de -0,5 %), mais le taux d'actualisation plus élevé utilisé pour estimer le passif de solvabilité a amélioré la situation financière du Régime.

La Banque demeure parfaitement en mesure d'honorer son obligation de garantir un revenu de retraite sûr à ses employés.

Cotisations au Régime de pension de la Banque

Malgré la solide situation de capitalisation du Régime selon l'approche de continuité d'exploitation, la Banque a dû reprendre le versement de ses cotisations en janvier 2021 en raison de la situation de solvabilité du Régime et conformément aux règlements en vigueur aux termes de la Loi sur les normes des prestations de pension.

Des nouvelles de notre approche ESG

Beaucoup d'investisseurs accordent de plus en plus d'importance aux considérations environnementales, sociales et relatives à la gouvernance (ESG). À la lumière des données montrant que les facteurs ESG influent considérablement sur les risques et les rendements, nous croyons qu'en tenir compte s'accorde avec nos obligations fiduciaires. En effet, celles-ci nous obligent à faire preuve de prudence et à prendre des décisions de placement qui sont dans l'intérêt des participants au Régime.

Nous sommes en train d'évaluer comment les gestionnaires externes du Fonds intègrent les risques et les occasions liés aux facteurs ESG à leurs décisions de placement. Bien que nous ayons entamé ce travail il y a quelques années, notre « approche ESG » n'en est qu'à ses débuts. Les pratiques exemplaires évoluent, et un des enjeux auxquels sont confrontés les investisseurs et les gestionnaires de fonds est de trouver des renseignements fiables, cohérents et complets sur les facteurs ESG liés aux placements (par exemple, les effets des changements climatiques). Nous continuerons de développer notre approche ESG dans les prochaines années, et nous vous en reparlerons assurément.

Le sous-gouverneur et président par intérim du Comité des pensions,



Timothy Lane

Gouvernance du Régime de pension

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque). Trois comités supervisent l'administration du Régime et le placement de ses actifs, et prennent des décisions qui y sont liées. Ils surveillent également les services de placement fournis et le rendement des placements. Le Comité des pensions a été créé par le Conseil d'administration de la Banque pour exercer les fonctions d'administrateur du Régime et en faire rapport. Le Comité des pensions a mis sur pied, à son tour, deux comités, soit le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension, afin de l'aider à assumer ses responsabilités.

Examen de la gouvernance

En 2021, nous allons revoir notre structure, nos politiques et nos pratiques en matière de gouvernance, comme nous le faisons tous les cinq ans. L'objectif de l'examen, qui sera mené avec un cabinet d'avocats externe, est de faire en sorte que nous demeurions au fait des pratiques exemplaires de gouvernance de régime de pension ainsi que des dernières modifications apportées à la common law et aux lignes directrices relatives aux lois et réglementations qui concernent le Régime.

L'an prochain, nous présenterons les changements résultant de l'examen de la gouvernance, s'il y en a.

Sélection d'un fournisseur de services liés aux pensions

En 2020, nous avons lancé une demande de propositions invitant des fournisseurs à présenter leur soumission pour la prestation de services administratifs, actuariels et d'experts-conseils de régimes de retraite pour la Banque et le Régime de pension.

Nous sommes en train de négocier les contrats, lesquels devraient être signés avant la fin de 2021.

Des précisions seront communiquées aux participants au Régime dès que nous serons fixés.



MEMBRES DES TROIS COMITÉS

Comité des pensions

Timothy Lane,
sous-gouverneur (président par intérim)

Debora Bielecki,
administratrice de la Banque

Robert Campbell,
administrateur de la Banque

Raymond E. Ivany,
administrateur de la Banque

Greg Stewart,
administrateur de la Banque

Coralia Bulhoes,
directrice générale et chef des finances

Jeremy Farr,
avocat général et secrétaire général

Darcy Bowman,
avocat-conseil (secrétaire, sans droit de vote)

Comité d'administration des pensions

Steve Thomas,
*Services à la Haute Direction et
Services juridiques (président)*

Darcy Bowman,
Services à la Haute Direction et Services juridiques

Alexis Corbett,
Ressources humaines

Alexandre Deslongchamps,
Communications

Darryl Tessier,
Services financiers

Marc Tremblay,
Ressources humaines

Anne-Marie Lainesse,
directrice du Régime de pension (sans droit de vote)

Comité de placement du Fonds de pension

Ron Morrow,
conseiller (président)

Carol Brigham,
Opérations bancaires et paiements

Ian Christensen,
Marchés financiers

Annick Demers,
Marchés financiers

Kevin Dunn,
Opérations bancaires et paiements

Étienne Lessard,
Marchés financiers

Anne-Marie Lainesse,
directrice du Régime de pension (sans droit de vote)

Actif du Fonds et stratégie de placement

Actif

Fidèle à ses principes de placement à long terme, le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation, d'obligations à rendement nominal, d'actifs indexés sur l'inflation, d'actifs immobiliers et de trésorerie (**figure 1**).

La plus grande partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes choisis pour leur expertise à l'égard de certaines catégories d'actifs et leur stratégie de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre les objectifs de placement à long terme du Fonds et, en même temps, de gérer les risques connexes.

Mise en œuvre des recommandations de l'étude de l'appariement de l'actif et du passif réalisée en 2018 : dernières étapes

En septembre 2018, des spécialistes externes des régimes de retraite ont présenté leurs recommandations au Comité des pensions, après avoir mené une analyse en profondeur – appelée étude de l'appariement de l'actif et du passif – du portefeuille d'actifs du Fonds à la lumière des nouvelles tendances affichées par l'économie, les marchés financiers et les placements. L'examen concluait que, bien que la situation financière globale du Régime soit excellente et que la composition de l'actif présente un équilibre adéquat entre les rendements attendus et les risques, nous pourrions envisager d'effectuer des ajustements en vue de réduire le risque tout en conservant le niveau des rendements attendus.

En 2019, le Comité des pensions a approuvé la recommandation d'investir jusqu'à 15 % des actifs du Fonds en capital-investissement dans les infrastructures afin de diversifier davantage les actifs.

En 2020, nous avons choisi des gestionnaires externes qui investiront graduellement dans ces actifs. Nous avons pour objectif d'investir 15 % des actifs du Fonds en capital-investissement dans les infrastructures d'ici la fin de 2022.

La prochaine étude de l'appariement de l'actif et du passif sera menée en 2022.

Placements

Les activités de placement courantes du Fonds sont l'objet d'une surveillance générale du Comité de placement du Fonds de pension, lequel fait rapport au Comité des pensions chaque trimestre. Le Comité de placement du Fonds de pension est guidé dans son travail par l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime et par le Comité des pensions, qui définit les fourchettes de répartition et les critères de rendement pour chaque catégorie d'actifs.

Le Comité de placement du Fonds de pension suit également de près les résultats obtenus par les gestionnaires externes chargés du portefeuille du Fonds et mène des évaluations annuelles du rendement au nom du Comité des pensions.

Titres de participation

Le Fonds investit dans des titres de participation canadiens, mondiaux et de marchés émergents. Ces avoirs sont gérés à l'externe.

Titres à revenu fixe

Obligations à rendement nominal

Les avoirs de cette catégorie sont investis dans une combinaison d'obligations et de débentures canadiennes, notamment des titres négociables sur le marché et des prêts privés de qualité supérieure liés à des projets d'infrastructure. La plupart de ces avoirs sont gérés à l'externe. La Banque administre directement une petite tranche du portefeuille afin de gérer la durée des placements à revenu fixe du Fonds.

Actifs indexés sur l'inflation

Ces actifs comprennent des obligations indexées sur l'inflation (principalement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada) et des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Actifs immobiliers

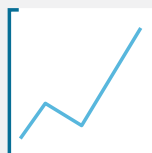
Le Fonds investit actuellement dans une gamme d'instruments immobiliers de différents secteurs et de différentes régions du Canada, des États-Unis et de l'Europe, qui sont gérés à l'externe.

Trésorerie

Le Fonds conserve des dépôts en espèces et des bons du Trésor du gouvernement du Canada dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placement.

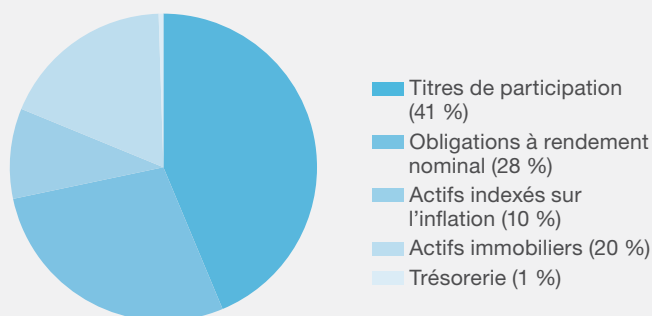
Fonds en fiducie complémentaire

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont le niveau de rémunération donne lieu à des prestations qui dépassent le plafond fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses modalités sont calquées sur celles du Régime, et un fonds en fiducie distinct – le Fonds en fiducie complémentaire – a été créé à l'appui de ce régime. Les placements du Fonds en fiducie complémentaire sont gérés par le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension.



FIGURES ET TABLEAU

Figure 1: Les cinq grandes catégories d'actifs du portefeuille du Fonds^a



a. Points médians selon la politique de répartition

Figure 2 : Taux de rendement total du Fonds

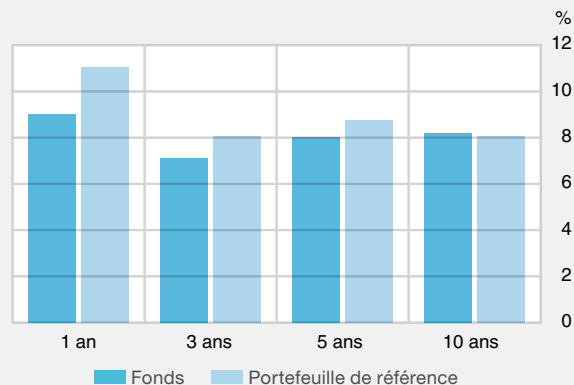


Figure 3 : Situation financière selon l'approche de continuité
(en millions de dollars)

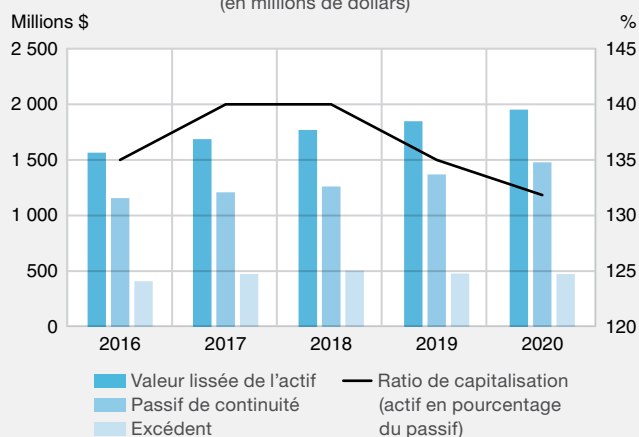


Figure 4 : Situation financière selon l'approche de solvabilité
(en millions de dollars)

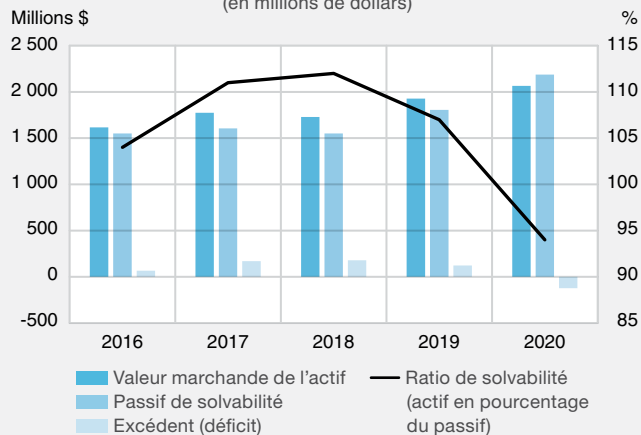


Tableau 1 : Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	2018	2019	2020
Honoraires de gestion de l'actif	7 186	7 013	6 880
Honoraires d'administration des pensions	611	594	670
Autres frais d'administration	1 245	1 397	1 497
Initiatives	346	137	201
Taxes à la consommation	622	650	640
Total des frais	10 011	9 791	9 888
Actif net au 31 décembre	1 733 955	1 932 369	2 069 713
Total des frais (en pourcentage de l'actif net)	0,58 %	0,51 %	0,48 %

Rendement du Fonds

Le portefeuille de référence global du Fonds repose sur une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice MSCI Monde, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

Les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année selon le rythme de l'inflation. L'objectif de placement à long terme en vigueur en 2020 consistait à atteindre un rendement de 5,25 %, ce qui équivaut à la cible d'inflation de la Banque du Canada de 2,0 % plus un rendement réel de 3,25 %, déduction faite des frais.

Évaluation actuarielle

Situation financière du Régime en 2020

Conformément aux règles du Régime, la Banque effectue des évaluations actuarielles annuelles. Les résultats de l'évaluation effectuée au 31 décembre 2020 montrent que la situation de continuité d'exploitation du Régime est demeurée solide, ce dernier affichant un excédent de capitalisation de 475 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 132 %. Le Régime présente un déficit de solvabilité de 123 millions de dollars, contre un excédent de 122 millions de dollars en 2019, et un ratio de solvabilité de 94 %, contre 107 % à l'exercice précédent (voir les **figures 3 et 4**).

L'évaluation selon l'approche de solvabilité se fonde sur le scénario hypothétique (et très peu probable) de cessation du Régime. Elle suppose, dans ce cas, que la Banque continuerait d'administrer le Régime et d'en gérer l'actif, tout en veillant à respecter les engagements pris en matière de pension envers les participants au Régime. L'actif serait investi dans un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité, suivant les directives émises par l'Institut canadien des actuaires et par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui supervise les régimes de retraite sous réglementation fédérale.

L'écart entre le ratio de solvabilité et le ratio de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes employées pour calculer la valeur de l'actif et du passif de chaque ratio.

Dans le cas de l'évaluation de la solvabilité, l'actif est mesuré selon la valeur marchande, alors que dans le cas de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, il est mesuré en fonction de la valeur lissée.

L'évaluation du passif selon l'approche de solvabilité est effectuée à partir d'un taux d'actualisation fondé sur les taux du marché des titres à revenu fixe en vigueur le 31 décembre 2020. En revanche, l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation fait appel à un taux d'intérêt moyen à plus long terme qui reflète les placements du Fonds. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt du marché servant à l'évaluation selon l'approche de solvabilité sont nettement inférieurs à la moyenne à long terme, ce qui explique en grande partie pourquoi le passif de solvabilité est plus élevé que le passif de continuité.

Cotisations au Régime

La Banque n'était pas autorisée à cotiser au Fonds en 2020. Les cotisations des employés sont établies en fonction de la formule définie dans les règlements administratifs du Régime.

La Banque doit cotiser au Fonds en 2021, malgré son excellente situation financière selon l'approche de continuité d'exploitation. Il s'agit d'une exigence des règlements de la *Loi sur les normes de prestation de pension* découlant de la situation de solvabilité du Régime.

L'employeur doit cotiser à son régime si le ratio de solvabilité de celui-ci est inférieur à 105 %, et ce, peu importe le niveau du ratio de capitalisation selon l'approche de continuité d'exploitation. À la fin de 2020, le ratio de solvabilité du Régime était de 94 %.

La solide situation du Régime résulte surtout des effets des cotisations spéciales de 125 millions de dollars versées de 2009 à 2014, alors que le Régime affichait un déficit de solvabilité, et des rendements supérieurs des placements au cours des dernières années.

La reprise des cotisations de la Banque au Régime renforcera sa situation de continuité d'exploitation et améliorera sa situation de solvabilité.

Administration des pensions

Frais d'administration

La Banque examine attentivement les frais imputés au Fonds pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et conformes aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie.

Le **tableau 1** donne le détail des frais d'administration imputés au Fonds. Le total des frais a augmenté de 0,1 million de dollars en 2020, principalement en raison de la hausse des honoraires d'administration des pensions et des frais relatifs aux initiatives.

Les honoraires de gestion de l'actif ont encore diminué en 2020, surtout en raison de la baisse de la valeur des actifs au début de l'exercice, qui a entraîné une réduction de ces honoraires au deuxième trimestre de l'année. Le total des frais d'administration en pourcentage de l'actif net du Fonds s'est établi à 0,48 % en 2020, un résultat comparable à celui de régimes semblables.

Communications

En plus de publier le présent rapport annuel, la Banque communique avec les participants au Régime au moyen de son bulletin annuel Info-pension. Les employés actifs peuvent en consulter les versions électroniques dans Banque centrale (le site intranet de l'institution).

Les employés actifs, ainsi que les retraités et les titulaires d'une pension différée, reçoivent des relevés de pension annuels personnalisés.

Les employés actifs ont accès à d'autres informations sur le Régime dans Banque centrale. Ils trouveront aussi, dans Sélection centrale, un outil servant à estimer la pension qu'ils recevront à leur retraite de la Banque. Les participants au Régime peuvent adresser leurs questions au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada (Morneau Shepell), dont les coordonnées figurent à la page 13.

Il est possible de consulter l'intégralité des états financiers annuels audités du Régime dans le site Web de la Banque.

Audit des renseignements sur les retraités

En 2020, la Banque a poursuivi son audit des renseignements en contactant un échantillon de retraités pour qu'ils confirment leur nom et leurs coordonnées. Cette démarche fait partie de la diligence raisonnable dont l'institution doit faire preuve pour assurer une gestion rigoureuse des actifs du Régime.

Un audit sera à nouveau réalisé en 2021.

Définitions de certains termes courants du domaine des pensions

Déficit de solvabilité

Le déficit de solvabilité correspond à l'excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif d'un régime à un moment précis.

Évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle a pour but de mesurer la capitalisation d'un régime. Cette évaluation peut être effectuée selon deux approches différentes :

Approche de continuité d'exploitation – L'approche de continuité, ou approche de capitalisation, suppose que le régime existera toujours. Les hypothèses sont axées sur le long terme et tiennent compte de facteurs tels que les augmentations salariales et les taux d'intérêt, d'inflation, de départ à la retraite et de mortalité.

Approche de solvabilité – L'approche de solvabilité suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant à l'évaluation de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer le passif, doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

Excédent de solvabilité

L'excédent de solvabilité correspond au montant de la valeur marchande de l'actif qui dépasse la valeur du passif de solvabilité à un moment précis.

Insuffisance de solvabilité

Selon la législation relative aux régimes de retraite, l'insuffisance de solvabilité s'entend du montant utilisé pour déterminer si des paiements annuels spéciaux sont requis et, dans l'affirmative, d'en calculer le montant. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

Ratio de capitalisation

Le ratio de capitalisation, qui est appliqué dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, correspond à la valeur lissée de l'actif divisée par le passif actuariel selon l'approche de continuité d'exploitation.

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité correspond à la valeur marchande de l'actif divisée par le passif de solvabilité.

Taux d'actualisation

Il s'agit du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les obligations futures d'un régime de retraite à prestations déterminées afin de calculer la valeur actuelle du passif, souvent dans le but de la comparer à la valeur de l'actif du régime.

Valeur lissée de l'actif

La valeur lissée de l'actif sert à l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, alors que la valeur marchande est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers. Le lissage échelonne l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à accroître la stabilité des cotisations versées au régime.

Renseignements additionnels

Le Régime de pension de la Banque du Canada est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui régit la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujéti à l'impôt.

Pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages des retraités, adressez-vous au :

Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada

Morneau Shepell Inc.
1060, boul. Robert-Bourassa, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 4V3
Courriel : bank-banque-canada@morneaushepell.com

entre 8 h et 18 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

Employés actifs : **1 888 903-3308** ou **selectioncentrale.ca**
Retraités : **1 888 588-6111**

Pour toute question relative à la paye, un changement d'adresse, ou toute plainte concernant le service à la clientèle, adressez-vous au :

Centre RH

Banque du Canada
10^e étage, tour Est
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Courriel : centrerh@banqueducanada.ca

entre 10 h et 16 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

7766 (interne), 613 782-7766 (Ottawa)
ou 1 866 404-7766 (sans frais)